



Recours contre décision du Syndic

Par **AlexisV**, le **11/02/2015** à **17:40**

Bonjour,

Je viens d'acheter un appartement que je rénove. Dans le cadre des travaux, j'ai besoin de couper le chauffage qui est collectif afin modifier l'emplacement de certains radiateurs (pose de vannes). L'interruption n'excédera pas une journée.

Le président de l'assemblée des copropriétaires est d'accord mais le syndic refuse catégoriquement, prétextant avoir le dernier mot en la matière.

En a-t-il le droit? Quels sont les recours possibles et les démarches à suivre svp?

Merci d'avance.

Par **domat**, le **11/02/2015** à **18:44**

bjr,

le président de l'assemblée des copropriétaires n'existe que le jour de cette assemblée.

par contre il existe le président du conseil syndical qui a peu de pouvoirs voir aucun.

vous devez convaincre le syndic mais ce genre de travaux se fait dans la période hors chauffage.

attention un copropriétaire ne peut pas faire n'importe quoi sur une installation de chauffage collective.

il faut d'abord être sur que ce soit des parties privatives.

cdt